

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

Annexe au procès-verbal de la séance du 2 avril 1966.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), à la suite d'une mission effectuée par une délégation de cette Commission au Centre d'expérimentation du Pacifique,

Par MM. André MONTEIL, Marcel BOULANGÉ,
Jacques MÉNARD, Roger MOREÈVE et Georges REPIQUET,

Sénateurs.

(1) Cette commission est composée de : MM. Vincent Rotinat, président ; Pierre de Chevigny, Marius Moutet, Philippe d'Argenlieu, vice-présidents ; Georges Repiquet, Jacques Ménard, secrétaires ; Edmond Barrachin, Jean Bène, Jean Berthoin, le général Antoine Béthouart, Raymond Boin, Marcel Boulangé, Julien Brunhes, Roger Carcassonne, Maurice Carrier, Georges Dardel, le général Jean Ganeval, Lucien Gautier, Georges Guille, Raymond Guyot, Jean de Lachomette, Bernard Lafay, Charles Laurent-Thouveray, Guy de La Vasselais, Jean Lecanuet, Marcel Lemaire, André Monteil, Roger Morève, Léon Motais de Narbonne, Jean Natali, Henri Parisot, Jean Péridier, le général Ernest Petit, Guy Petit, Paul Piales, Edouard Soldani, Jacques Soufflet, Jean-Louis Tinaud, Jacques Vassor, Jacques Verneuil, Paul Wach, Michel Yver, N...

Mesdames, Messieurs,

A la fin de juin et au début de juillet derniers, une délégation de votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1) a effectué une mission d'information au Centre d'expérimentation du Pacifique. Une délégation de la Commission des Finances, conduite par le Rapporteur général du Budget, s'était jointe à elle pour ce voyage, et lui a apporté une collaboration précieuse, grâce à sa compétence propre ; nous avons pu ainsi examiner à fond, et aussi bien sous leur aspect technique de défense que sous leur aspect financier, les réalisations qu'il nous a été donné de voir.

L'activité de la session parlementaire d'automne a retardé la publication de notre rapport ; néanmoins, étant donné la rapidité avec laquelle s'exécute le programme de mise sur pied du C. E. P., même si nous avons présenté notre rapport dès octobre dernier, il eût déjà à l'époque perdu son caractère d'actualité immédiate. Nous n'avons d'ailleurs pas l'intention de vous donner des informations sur l'état des travaux au moment précis où nous étions en Polynésie : notre souci est plutôt de vous présenter une vue d'ensemble de l'effort accompli, dans le cadre d'un vaste programme, et d'en dessiner rapidement l'évolution.

Avant de vous soumettre notre rapport, nous nous faisons un très agréable devoir de souligner combien M. le Ministre des Armées a tenu à ce que notre délégation trouvât toutes les portes ouvertes devant elle, reçût tous les renseignements qu'elle pouvait désirer, rencontrât la collaboration de tous les hommes qui contribuent à la réalisation du C. E. P.

Nous lui en sommes particulièrement reconnaissants ; comment, d'autre part, pourrions-nous ne pas remercier publiquement le Contre-Amiral Thabaud, Commandant le C. E. P., qui nous a inlassablement informés, guidés, aidés de toutes les manières, et tous ses collaborateurs dont la compétence et l'affabilité ont permis à notre mission de s'accomplir de la façon la plus efficace et la plus complète.

(1) La délégation, conduite par M. Monteil, comprenait également MM. Boulangé, Ménard, Morève et Repiquet ; elle était accompagnée par M. Rötig, Administrateur, et le général Clerc, expert militaire (Air).

L'abandon prochain des centres d'essais nucléaires de Reggan et d'In Amguel, au Sahara, et la nécessité de faire des expérimentations nucléaires sur un très grand champ de tir maritime ont conduit à l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique.

Dans la stricte optique de défense nationale, qui était celle de notre délégation, nous voulons d'abord définir les conditions dans lesquelles doivent s'effectuer les tirs nucléaires, et examiner comment elles sont réalisées ; nous exposerons ensuite l'articulation du C. E. P. et les moyens dont il dispose ; enfin, nous vous soumettrons les principales observations que nous avons rapportées de notre voyage.

I. — Les conditions de l'expérimentation nucléaire. Leur réalisation en Polynésie.

Une explosion nucléaire expérimentale ne peut se réaliser en laboratoire ; seul le tir en grandeur réelle est possible, et il est soumis à quatre impératifs principaux qui sont : la possibilité du tir proprement dit ; l'observation de ses résultats ; l'organisation d'une protection efficace ; enfin, la constitution d'un système logistique de ravitaillement et d'approvisionnement de tous ordres. Telles sont les quatre rubriques dans le cadre desquelles nous définirons l'effort accompli pour installer le C. E. P.

A. — TIRER

Du fait de l'impératif de la « grandeur réelle » et des conséquences éventuelles lointaines des explosions, l'implantation du champ de tir doit répondre tout d'abord à des conditions géographiques bien précises : distance aussi grande que possible de toute zone habitée et installation dans une région qui soit elle-même déserte. Jusqu'à maintenant, c'était le Sahara qui répondait à ces impératifs, et ce sont eux qui ont conduit au choix, dans l'archipel des Touamotou, de deux atolls, Mururoa et Fangataufa, distants de 1.200 km de Tahiti. Le premier présentait l'avantage de comporter une passe naturelle dans la ceinture de corail, passe qui a dû être cependant approfondie, alors que, dans le second, des travaux considérables sont nécessaires pour permettre de traverser la barrière de corail et d'arriver à la surface calme du lagon.

Dans sa plus grande dimension, l'atoll de Mururoa, en forme d'ovale assez allongé, mesure environ 25 km ; quant à celui de Fangataufa, en forme de pentagone irrégulier, il a un diamètre d'à peu près 8 km. L'un et l'autre sont inhabités ; Mururoa est à une distance de 450 km au Sud de l'île de Hao. Fangataufa est à 50 km au Sud de Mururoa.

Une fois acquise la définition géographique du site, ont été fixés les emplacements d'explosion et les postes de contrôle de tir. C'est ainsi qu'à Mururoa, on a déterminé deux points d'explosion, dans une zone Ouest dénommée « Dindon » et dans une zone Est dénommée « Denise ». Un troisième point d'explosion dénommé « Frégate » doit être installé dans l'atoll de Fangataufa. Les explosions se feront en plein lagon, à environ 1.200 mètres de la ceinture de corail, à la surface de l'eau ou à faible altitude. Un poste de contrôle de tir (P. C. T.), logé dans un blockhaus que nous avons visité au cours de sa construction, est relié par voie hertzienne aux points d'explosion et sert en quelque sorte de relais au poste de commandement proprement dit, qui sera constitué par le croiseur *De Grasse*, spécialement équipé dans ce dessein, d'où viendra l'ordre humain qui déclenchera l'explosion.

B. — OBSERVER

Evidemment, le second impératif de l'expérience nucléaire est de permettre toutes les observations nécessaires avant, pendant et après les explosions. Autant, en ce qui concerne le choix des sites et des emplacements de tir, le problème était relativement aisé et ressemblait à celui que se pose tout Etat qui, pour de telles expériences, recherche le lieu le plus éloigné de toute vie humaine, autant, en matière d'observation des explosions nucléaires, la France s'est trouvée devant une question que les Etats-Unis, par exemple, n'ont pas eu à se poser : en effet, alors que le stock de matière explosive américaine a été assez considérable dès le début des expériences et n'a cessé d'augmenter rapidement, autant la France ne dispose que d'une quantité réduite de matière première fissile. De là, l'effort très nouveau, et qui doit être souligné, pour rassembler le plus grand nombre possible d'observations lors de chacune des explosions nucléaires envisagées. De là, la construction, à Mururoa, dans les zones de tir « Dindon » et « Denise », de deux énormes blockhaus, d'aspect et de dimensions apocalyptiques, qui,

reliés chacun au point de tir qui leur correspond par un câble électrique dont la définition n'a pas été la moindre difficulté à dominer par les techniciens compétents, ont pour rôle d'enregistrer, au moment des explosions, une gamme d'informations infiniment plus vastes que celle recueillie par les installations américaines analogues. De là, également, l'établissement de tours métalliques d'observation sur l'ensemble de l'anneau corallien de l'atoll. De là, aussi, l'installation d'un nombre considérable de postes périphériques dans l'ensemble polynésien. De là, enfin, les avions et les engins à l'équipement spécialisé devant recueillir, dans le nuage nucléaire même qui suit l'explosion, des échantillons d'atmosphère destinés à l'analyse la plus approfondie.

L'exploitation de ces renseignements doit se faire de manières diverses mais, d'ores et déjà, il est décidé qu'aucun des matériaux « chauds » — c'est-à-dire radioactifs — qui seront examinés en Polynésie ne devra être transporté plus loin que l'atoll de Hao ; celui-ci prend ainsi figure de base rapprochée des zones de tir ; on y installera les laboratoires équipés pour cette observation, bien définie, des matériaux « chauds » produits par l'explosion. Le fait que les avions et les engins chargés des prélèvements dans le nuage radioactif seront basés à Hao, par conséquent, permet de définir la vocation essentiellement aérienne de l'atoll : la piste d'envol qui y est construite, et qui a une longueur de 3.400 mètres, est donc, dès maintenant, l'un des éléments « opérationnels » essentiels du complexe d'expérimentation nucléaire.

C. — PROTÉGER

Les explosions nucléaires et les expérimentations qu'elles permettent se produisent, de par la situation géographique elle-même des atolls de Mururoa, de Fangataufa et de Hao, dans des conditions de sécurité relative en ce qui concerne la contamination de l'atmosphère par les nuages radioactifs.

Néanmoins, il faut admettre qu'une expérience nucléaire ne peut s'effectuer si toutes les mesures de précaution nécessaires n'ont pas été prises : d'où la diversité considérable des dispositifs de protection que doit envisager le C. E. P. avant chaque expérience.

La première de ces mesures — la plus évidente — est d'assurer une police rigoureuse du champ de tir, c'est-à-dire de pouvoir

« passer au peigne fin » une surface assez considérable de l'océan Pacifique : une flotte d'avions et de bateaux est nécessaire à cet effet.

L'activité de cette police du champ de tir se fondera en particulier sur un ensemble d'observations météorologiques portant essentiellement sur la position et la direction du nuage radioactif. Votre délégation a pu constater la qualité des expériences météo actuellement en cours, d'autant plus difficiles et nécessaires que, jusqu'à maintenant, le régime des vents était mal connu en Polynésie et que sa connaissance approfondie devient nécessaire dans les circonstances présentes. Il est évident que ces recherches météorologiques sont d'un intérêt immédiat en vue de l'ordre de tir lui-même, qui ne pourra pas ne pas tenir compte des prévisions atmosphériques. Les postes périphériques d'observation auront, ici aussi, un rôle important à jouer, tant en matière de « police des mers » que pour l'observation météo.

Enfin, il se posera, après chaque explosion, le problème immédiat de la « décontamination » des zones fortement irradiées au voisinage des points de tir.

Il est possible d'admettre que le raz-de-marée suivant l'explosion constituera un bon moyen de décontamination des zones comportant notamment les blockhaus « postes d'enregistrement avancés ». Néanmoins, en cette matière, aucune légèreté ne peut être admise et une décontamination approfondie et sûre est prévue, grâce à des équipes spécialisées qui, après les explosions, prépareront le retour des expérimentateurs dans les zones de tir.

D. — CONSTRUIRE ET FAIRE VIVRE

La réalisation des trois objectifs qui viennent d'être définis suppose enfin la constitution d'une infrastructure énorme, tant en vue des constructions nécessaires que pour assurer, à 20.000 km de la métropole, la subsistance des hommes qui en sont chargés.

Le cœur de l'œuvre est l'édification des énormes ouvrages en béton que sont les blockhaus du poste de contrôle de tir (P. C. T.) et des deux postes d'enregistrement avancé (P. E. A.) de « Dindon » et de « Denise » à Mururoa — plus tard, de celui qui devra être établi à Fangataufa — ; chaque P. E. A. représente ainsi notamment une masse d'environ 45.000 tonnes de béton. Chacun des trois blockhaus,

pour permettre la sécurité du tir et pour obtenir ensuite le maximum d'observations possible à la suite du tir, est équipé d'un matériel électronique d'une qualité qui le place à l'extrême pointe du progrès.

Mais l'édification de ces ouvrages, but final de l'opération, n'a été évidemment rendue possible que par d'énormes aménagements, aussi bien à Mururoa qu'à Hao et qu'à Tahiti. C'est ainsi que, dès le collectif de 1963, était lancé un programme permettant en premier lieu l'accessibilité des atolls par voie de mer, puis par voie aérienne, ce qui a conduit d'abord à des travaux d'aménagement des passes de Hao et de Mururoa, puis à la construction de deux pistes d'atterrissage. Des travaux de cet ordre sont actuellement en cours à Fangataufa, selon le même processus. L'installation d'établissements portuaires s'effectuait dans le même cadre, à l'intérieur des atolls.

Par conséquent, la constitution d'une base arrière devenait indispensable, à Tahiti ; parallèlement aux travaux d'équipement du port de commerce, financés par des crédits affectés aux Territoires d'Outre-Mer, des travaux ont été effectués, sur le plan militaire, pour y permettre le transit, les approvisionnements généraux, la mise en condition technique des innombrables appareillages, notamment électroniques, nécessaires aux expérimentations.

Enfin, il a fallu assurer la vie des personnes : à Tahiti, aux environs de Papeete, un camp militaire a été construit pour loger la troupe et les sous-officiers du 5^e Régiment mixte du Pacifique (mi-légion, mi-génie), à Arue, tandis que s'achève la construction des groupes de logements des cadres, dont celui de Taaone ; de même, dans un marais asséché, au lieudit Mahina, se constitue un centre technique. Sur l'atoll de Hao, un camp a été établi pour les militaires, en même temps qu'un autre abrite les personnels des entreprises civiles de travaux publics. Une importante installation de bouilleurs y a été également effectuée par le régiment mixte, en vue d'obtenir, par distillation de l'eau de mer, l'eau de boisson nécessaire sur l'atoll.

Quant à Mururoa — et plus tard à Fangataufa — où les seules constructions destinées à subsister sont les blockhaus de commandement de tir et d'écoute approchée, le problème du logement et de la vie des personnels — militaires et civils — a été réglé au moyen de paquebots aménagés et climatisés en fonction des conditions météorologiques, qui servent d'hôtels flottants et qui pourront facile-

ment être éloignés de la zone « chaude » lors des explosions. Lorsque notre délégation a accompli sa mission, elle a ainsi été logée sur le *Maine* (ex-*Sidi-Ferruch*) qui devait être suivi sous peu par son « sister ship » le *Médoc* (ex-*El-Mansour*), puis par le *Morvan* (ex-*El-Mabrouk*), enfin, par la *Maurienne* (ex-*Brazza*).

Telles sont, très rapidement passées en revue, les obligations auxquelles était soumise la constitution du Centre d'expérimentation du Pacifique. Il s'agissait, en somme, de créer de toutes pièces un Bikini français, à Mururoa, Fangataufa et Hao, et un Pearl Harbour français — fût-ce au petit pied — à Tahiti. Voyons maintenant comment les hommes ont articulé leur organisation pour accomplir cette tâche.

*
* *

II. — L'articulation et les moyens du C. E. P.

Du fait de la situation géographique du champ de tir, une expérience nucléaire dans le Pacifique se présentera comme une vaste opération navale, mettant en œuvre une flotte importante. Sa préparation ainsi que l'organisation et la constitution de la base arrière de Tahiti et de la base avancée de Hao ont, pour la même raison, un caractère très particulièrement naval. Dans ces conditions, le commandement du C. E. P. a été confié à un contre-amiral, placé sous les ordres du directeur des centres d'expérimentations nucléaires, qui est lui-même un officier général de l'Armée de l'Air, résidant à Paris.

Cela dit, il faut insister sur le fait que l'amiral commandant le C. E. P. est immédiatement assisté d'un adjoint appartenant au Commissariat à l'Energie atomique et que, si le commandement à tous les échelons du C. E. P. reste unique, on peut affirmer que la dualité — et presque le bicéphalisme — « Armées - C. E. A. » est également assurée à tous les échelons. En effet, aussi bien à Papeete, P. C. du centre d'expérimentation, qu'à la base de Hao, ou que sur les sites de Mururoa, puis sur celui de Fangataufa, l'officier de marine commandant est en liaison très étroite avec un représentant du C. E. A.

Les nécessités logistiques ont fait également que l'amiral, commandant le C. E. P., a auprès de lui trois officiers supérieurs

adjoints pour l'Armée de Terre, pour la Marine et pour l'Armée de l'Air. A peu de choses près, la même organisation se retrouve à chaque échelon, assurant le fonctionnement des divers services (transmissions, bases aériennes, service de santé, directions de ports, service météorologique, etc.) et le commandement des unités des trois Armées. Il est à noter que les centres techniques du C. E. A. seront placés sous l'autorité directe de l'adjoint « C. E. A. » du commandant du centre.

Voilà pour l'organisation du commandement. Quant aux moyens dont il dispose, en dehors des indispensables unités de liaison aérienne qui mettent en œuvre divers appareils, hélicoptères ou avions de liaison et de transport assurant un service régulier entre les îlots, il faut souligner la présence de deux unités militaires de « constructeurs », qui sont la 115^e Compagnie du génie de l'Air, à laquelle est due pour une grande part la construction de la piste d'atterrissage de Mururoa, et le 5^e Régiment mixte du Pacifique, composé pour moitié de légionnaires et de sapeurs du génie, dont une bonne proportion d'appelés du contingent ; il est chargé de fournir des unités de travaux ainsi que d'assurer l'entretien et l'ensemble des services confiés au génie. C'est ce régiment qui a, en particulier, installé pour la troupe le camp d'Arue, à Tahiti.

Pour en terminer avec les moyens de construction, nous signalons l'important personnel des grandes entreprises de construction employé sur les chantiers des blockhaus. La délégation de votre Commission des Finances a étudié de très près les modalités financières d'exécution des travaux et vous a fait rapport sur ce sujet avec une compétence bien plus grande que la nôtre. Elle vous a également exposé le système, nouveau pour l'administration française, des marchés passés avec ces grandes entreprises. Nous ne saurions ici que vous renvoyer à la lecture de sa remarquable étude.

Pour en revenir à notre compétence, plus militaire, nous devons insister sur l'importance considérable des moyens navals mis à la disposition du commandant du C. E. P. Il y a quelques instants, nous vous disions pourquoi la partie militaire de ce centre est essentiellement navale, tout en comportant, certes, un élément très important de liaison et de transport aérien ; mais il ne faut pas oublier que, d'une part, le commandement des tirs des campagnes d'expérimentation se fera à bord du croiseur *De-Grasse* spécialement aménagé dans ce dessein, que la police des mers que nous

évoquions doit être en grande partie effectuée par des bâtiments de la Marine et des avions à large rayon d'action de l'aéro-navale, que le logement et la vie des techniciens et des militaires à Mururoa sont assurés par des paquebots sous le commandement d'officiers de marine et qu'enfin le port militaire de Papeete devenant un point essentiel d'approvisionnement et de réparation est doté de moyens importants parmi lesquels le dock flottant et les ateliers de l'établissement naval.

Un mot enfin pour rappeler et souligner la présence, dans le cadre du C. E. P., des membres de deux services rattachés directement au Directeur des centres d'expérimentation nucléaire, le service mixte de sécurité radiologique (S. M. S. R.) et le Service mixte de contrôle biologique (S. M. C. B.). Constitués eux aussi de personnels appartenant au C. E. A. et de personnels militaires placés sous l'autorité d'officiers supérieurs, ils matérialisent, dans leur structure même, la liaison étroite entre l'armée et le Commissariat à l'Energie atomique que nous avons déjà évoquée. Leur rôle est, en ce qui concerne le S. M. S. R., de contrôler l'ensemble de la sécurité radiologique des expérimentations et la protection des populations au cours des essais nucléaires et, pour ce qui est du S. M. C. B., d'assurer, dans les zones intéressées par les expérimentations nucléaires, la surveillance radiologique des êtres vivants autres que l'homme, des denrées alimentaires et des eaux de boisson utilisées par l'homme.

Nous voilà donc à la fin de la partie descriptive de notre rapport, au cours de laquelle nous avons tenté de définir à partir des missions imparties au C. E. P. les moyens dont il dispose pour les exécuter. Nous voulons maintenant vous soumettre les réflexions que nous avons rapportées de notre voyage.

III. — Conclusions.

En somme, votre délégation est allée visiter, outre les installations logistiques de Papeete et de Hao, un îlot corallien perdu en plein Pacifique, sur lequel militaires et atomistes, ensemble, ont abordé dans des conditions à peine plus favorables que celles où Robinson Crusoe arrivait dans son île — le franchissement d'une passe par baleinière de récif est, en effet, un exploit sportif assez estimable — un îlot sur lequel ils ont commencé par vivre sous la tente, sans sources d'eau potable, sans aliments autres que les

conserves qu'ils apportaient ou le poisson qu'ils pouvaient pêcher ; sur cet îlot, des hommes ont été amenés ensuite par bateau, par avion : des ingénieurs, des techniciens, des ouvriers. La main-d'œuvre locale et une main-d'œuvre importée, sous la direction conjointe des officiers de marine et des hommes du C. E. A., construisent et achèvent maintenant, en vue des expériences qui pourraient commencer l'été prochain, trois énormes bâtiments de béton, bourrés des instruments les plus précieux et les plus précis, qui sont destinés à rester seuls sur l'atoll, n'ayant en face d'eux que l'écho des tours métalliques d'observation. Il faut s'imaginer le paysage étrange qui sera ainsi créé, sans aucune habitation humaine, sans autre décor vivant que les bouquets de cocotiers qui coiffent les fragments de barrière corallienne dont les deux ou trois mètres au-dessus du niveau de la mer ont permis aux arbres de pousser sans être noyés par l'eau salée... Cela pour commencer par des essais de puissance modérée, faisant appel à la fission pure, notamment pour la mise au point des charges du programme SSBS ou du programme « tactique » et pour la réalisation d'expériences faisant appel à la fusion, préluant aux expériences thermo-nucléaires futures.

Quant aux ressources qui auront été nécessaires au financement des expériences nucléaires au Pacifique, elles représentent, pour la période 1962-1964, un milliard de francs et, pour celle qui est couverte par le plan à long terme 1965-1970, trois milliards ; soit en tout quatre milliards de francs « lourds ».

L'œuvre ainsi accomplie est énorme et nous avons vu ce travail s'effectuer dans des conditions qui, redisons-le, permettent de penser que le programme sera rigoureusement suivi. Dans l'optique militaire stricte, il est certain que c'est un succès considérable.

Votre délégation a tenu également à s'informer, en dehors des problèmes proprement militaires du C. E. P., des conséquences de son implantation sur la vie économique et sociale à Tahiti. Elle a été amenée ainsi, pendant son séjour et après son retour de Polynésie, à examiner en particulier les conditions dans lesquelles le C. E. P. a acheté ou loué des terrains autour de Papeete : sur place, certains prix d'achat lui avaient de prime abord semblé excessifs, notamment celui du terrain de Mahina, où s'installe le Centre technique. De même, elle s'était étonnée de voir que le « terrain Cowan » qui a été loué pour neuf ans, en vue de l'établissement d'une cité-cadres

de maisons de style polynésien, devrait être rendu, sans contrepartie, en fin de bail, à son propriétaire ; ce dernier récupérerait ainsi, outre les habitations, toutes les installations de viabilité, de voirie, etc. Elle a tenu à s'informer sur ces points particuliers : c'est ainsi qu'elle a pu constater que les prix pratiqués à Tahiti sont évidemment calculés en fonction du taux élevé du « franc Pacifique », qui est coté à 5,50 anciens francs, et que le choix des terrains était très restreint dans l'île : seule la bande côtière, assez étroite, offre les superficies désirables. Il semble d'ailleurs que, depuis l'installation du C. E. P., le prix des terrains n'ait pas cessé de monter, ce qui tendrait à prouver que l'achat, même à des prix assez élevés, il y a trois ans, n'a pas été une mauvaise affaire.

Quant aux terrains loués, pour une durée fixée au minimum à neuf ans, il semble qu'il soit moins cher de les faire aménager et d'y construire des habitations que d'avoir adopté la formule consistant à louer des logements meublés.

Certes, il faut reconnaître que le C. E. P. a dû s'installer très vite et parer au plus pressé : tous comptes faits, et après l'examen approfondi auquel s'est livrée notre délégation, celle-ci reconnaît volontiers que le souci d'épargner les deniers de l'Etat a toujours guidé les responsables de cette entreprise considérable.

Notre seul regret a été de constater que les sommes dépensées pour des achats de terrains ne font guère l'objet d'investissements sur place et profitent, en fin de compte, à un très petit nombre de possédants — les mêmes, d'ailleurs, qui, avant l'arrivée du C. E. P., étaient déjà les principaux propriétaires des entreprises industrielles et commerciales de l'île.

Quant à la masse de la population elle-même, il est indéniable qu'elle a commencé une évolution sociale dont il est difficile de prévoir l'aboutissement,

A Tahiti, la présence d'un nombre grandement accru d'Européens, techniciens, marins et militaires, a créé, en plus d'une circulation monétaire plus importante, des problèmes nouveaux dans le domaine social ; on peut se demander ce que sera le sort de la population autochtone après la durée des expérimentations, c'est-à-dire d'ici neuf ou dix ans. Jusqu'à l'arrivée du C. E. P., Tahiti somnolait quelque peu, tirant des ressources d'une petite industrie — mourante — de la nacre, traitant, de manière artisanale, le coprah de ses cocotiers, trouvant enfin quelques profits

dans l'exploitation de phosphates dont le gisement sera bientôt épuisé, et espérant beaucoup du tourisme. Ces activités s'étiolent ; seules restent les possibilités touristiques qui font l'objet de certaines dispositions du V^e Plan, mais dans des proportions insuffisantes, alors que, de toute évidence, le tourisme constitue pour l'île l'industrie d'avenir... Il est impossible de se confiner à la seule entreprise nucléaire, qui est évidemment transitoire, et d'ignorer les problèmes humains et la véritable révolution sociale qu'elle entraîne durablement dans la vie tahitienne.

L'abondance des signes monétaires, l'instauration de taxes nouvelles, l'absence de politique des revenus et de politique fiscale, qui ont causé une hausse des prix et une certaine inflation, parallèlement à l'enrichissement excessif de certains possédants, tout cela, joint au gonflement temporaire des importations du port de Papeete, n'a pu nous laisser indifférents. A côté de cette réalisation magnifique qu'est le C. E. P., il subsiste d'importants problèmes humains concernant l'avenir même de Tahiti : dès maintenant, le Gouvernement a le devoir d'envisager cet avenir, au-delà des perspectives à court ou à moyen terme, et de prévoir les conditions dans lesquelles Tahiti devra opérer sa reconversion après la disparition du C. E. P. pour continuer, aux antipodes de la France, à assurer dignement et efficacement la présence française dans la Polynésie.